

<p style="text-align: center;">REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUILLET 2018 N° 5</p>
--

Date de convocation : 25.06.2018

Date d'affichage : 13.07.2018

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et MM. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Pascal DARCHE, Denis LEROY, Monique MERCIER, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Aline GRILLE.

Absents excusés : Mmes Roselyne TESSON, Annick BREITENBACH, M. Guillaume HOOGERP, Yannick CROIX.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL

Ordre du Jour :

- SIEGE : devis travaux chemin du Bucot – Délibération
 - SIEGE : projets de travaux – programmation 2019.
 - Voirie : assainissement en traverse, consultation des devis : délibération.
 - Proposition d'un nom de rue et de chemin (chemin rural n° 5) : délibération.
 - CCPN : Intégration de nouvelles communes du Roumois – délibération.
 - SIVOS EPEVICROS : informations diverses.
 - Déchetterie : travaux en cours.
- Questions diverses.

1) Travaux SIEGE chemin du Bucot :

Rappelons que lors du conseil municipal du 22 mai 2018, il avait été évoqué un projet de construction sur un terrain classé en zone A, par un jeune agriculteur. Le conseil est donc informé de la nécessité de faire une extension de réseaux pour alimenter la parcelle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public, et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à

- en section d'investissement : 800 €
- en section de fonctionnement : 360 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (convention avec Orange de type B).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financée annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

2) SIEGE : Projets de travaux – Programmation 2019

2^{ème} présentation du projet suivant (le projet n'ayant pas été retenu en 2018) :

- Effacement des lignes aériennes, rue des Templiers, sur le hameau de Coquerel.

3) Voirie : Assainissement en traverse, consultation des devis – délibération

Objet : Travaux d'assainissement en traverse, carrefour D 24 et route d'Iville.

Suite à la demande des riverains de la RD 24, concernant l'écoulement récurrent des eaux de pluie dans les propriétés situées aux abords de la voie départementale, il est nécessaire de maîtriser l'écoulement des eaux pluviales par un drainage et un équipement technique approprié. Des devis ont été réalisés. Il en résulte :

- Assainissement carrefour RD 24 :	1 525 € HT
- Assainissement route d'Iville (continuité RD24)	9 872 € HT
- Bassin de réception eaux pluviales abords RD 24	4 751 € HT

TOTAL..... 16 148 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des travaux d'assainissement en traverse sur route départementale en zone bâtie.

Objet : Projet de réalisation d'un chemin piéton, route de Cesseville. Aménagement de sécurité.

La route de Cesseville située en zone bâtie, est composée de part et d'autres de constructions récentes avec des familles dont les enfants sont pris en charge par les transports scolaires. Cette voie est très passagère avec une entrée et sortie de bourg très fréquentée et dangereuse pour les piétons. Afin d'assurer la sécurité des « scolaires » pour rejoindre l'arrêt bus et des marcheurs, Monsieur le Maire propose de réaliser un chemin pour les piétons, sur 90 ml, le long de la voie. Le devis des travaux s'élève à 20 450 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police.

4) Proposition d'un nom de rue et de chemin – délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil, de donner un nom de rue à la portion du chemin de Bucot en direction de la mare du Routoir et de la RD 133. Le conseil municipal propose :

- rue de la Mare du Routoir.

Proposition acceptée avec 5 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 abstentions.

Monsieur le Maire propose aussi de donner un nom au chemin qui part de cette portion de rue qui longe en parallèle la rue du Val Saint Martin, derrière les habitations coté champ. Il est ainsi proposé :

- chemin de l'âne du curé (en raison d'une vieille histoire d'un curé et son âne à Crosville).

Proposition acceptée à l'unanimité.

Ces noms de rue seront soumis au service du cadastre pour enregistrement et mise à jour du plan cadastral, ainsi que pour la reconnaissance des voies par les systèmes de géolocalisation.

5) Demande d'intégration des Communes de La Haye du Theil, de Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg – Demande avis

Rapport de présentation :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-26, dispose qu'une commune peut se retirer de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), auquel elle adhère, pour rejoindre un autre EPCI.

La procédure définie par ce même Code, dispose que le retrait est subordonné à la volonté de la commune de rejoindre un autre EPCI, dont le Conseil communautaire a accepté la demande.

De plus le retrait/adhésion est soumis à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dans sa formation restreinte.

Les Conseils municipaux de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne par délibérations en date, respectivement, du 10 avril 2018, 11 avril 2018 et 3 mai 2018, ont demandé explicitement :

- d'une part leur sortie de la Communauté de Communes Roumois Seine,
- d'autre part leur intégration dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Le Conseil communautaire du Pays du Neubourg, par délibération du 27 juin 2018, a émis un avis favorable à l'intégration des Communes La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne (cf. pièces annexes).

Il appartient donc aujourd'hui à chaque commune membre de se prononcer dans un délai de trois mois à réception de la notification de la délibération précitée. En l'absence de délibération du Conseil municipal dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-26 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communes de Communes du Pays du Neubourg en date du 27 juin 2018 et portant sur la demande d'intégration des Communes de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne.

Vu les pièces annexées, et notamment la note d'impact de l'adhésion éventuelle des communes de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc, et Tourville la Campagne ;

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de présentation,
- **EMET UN AVIS FAVORABLE**, à l'intégration des communes de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc, et Tourville la Campagne, dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, et ainsi à l'extension du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, avec 6 voix POUR, et 3 abstentions.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen.

6) SIVOS EPEVICROS : informations diverses

A la rentrée de septembre, Mme BLAISE remplacera Mme RENAUD, et accueillera la classe de CM2 à Crosville.

Classe de M. Chaudet (CM1) : 19 élèves

Classe de Mme Blaise (CM2) : 27 élèves

7) Déchetterie : travaux en cours

Ouverture prévue en octobre 2018. Le planning des travaux est bien tenu.

Questions diverses :

- Dégradation sur le terrain communal derrière la mairie : Le banc a été cassé et les points lumineux ont été endommagés. Une plainte sera déposée à la gendarmerie.

Fin de la séance.

Prochain conseil municipal : MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 à 19h 15.